

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

**FLOTTE X FEED. X FLOWRETTE X GAYA X LE PANTALON X LEXON X PAULA'S
CHOICE X SEAZON X SMARTBOX**

Du lundi 4 à 9h au lundi 11 septembre 2023 à 18h

Article 1 – Définition et conditions du jeu-concours

La société Flt Distribution, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros immatriculée sous le numéro 889416483, ayant son siège social situé 22 boulevard Voltaire 75011 Paris, organise conjointement avec les sociétés ci-dessous un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing, du 04/09/2023 au 11/09/2023 inclus comprenant un bon d'achat de 500€ à utiliser en ligne.

La société Feed., Société par Actions Simplifiée au capital de 13 335 euros immatriculée sous le numéro 821239878, ayant son siège social situé 231 rue Saint Honoré 75001 Paris, organise conjointement avec les sociétés ci-dessous un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing, du 04/09/2023 au 11/09/2023 inclus comprenant un bon d'achat de 150€ à utiliser en ligne.

La société Flowrette, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros immatriculée sous le numéro 87801057800010, ayant son siège social situé 11 rue Véronèse 75013 Paris, organise conjointement avec les sociétés ci-dessous un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing, du 04/09/2023 au 11/09/2023 inclus comprenant un bon d'achat de 150€ à utiliser en ligne.

La société FoodCheri, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros immatriculée sous le numéro 809725674, ayant son siège social situé 110 avenue de la République 75011 Paris, organise conjointement avec les sociétés ci-dessous un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing, du 04/09/2023 au 11/09/2023 inclus comprenant un mois de plats (quatre par semaine) (d'une valeur de 175 euros).

La société GAYA, Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros immatriculée sous le numéro 907476501, ayant son siège social situé 93 quai de Valmy 75010 Paris, organise conjointement avec les sociétés ci-dessous un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing, du 04/09/2023 au 11/09/2023 inclus comprenant un vélo "Le Compact" (d'une valeur de 1 800 euros).

La société LEPANTALON, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros immatriculée sous le numéro 809805864, ayant son siège social situé 41 rue Saint-Augustin 75002 Paris, organise conjointement avec les sociétés ci-dessous un jeu concours dans le

cadre d'une opération marketing, du 04/09/2023 au 11/09/2023 inclus comprenant un Le Pantalon Chino (d'une valeur de 95 euros).

La société LEXON, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros immatriculée sous le numéro 342979044, ayant son siège social situé 125 avenue des Champs Elysées 75008 Paris, organise conjointement avec les sociétés ci-dessous un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing, du 04/09/2023 au 11/09/2023 inclus comprenant une lampe réveil Mina Sunrise, une radio FM et enceinte Bluetooth® Tykho 3 et une batterie externe Softpower Magbank (d'une valeur totale de 200 euros).

La société PAULA'S CHOICE EUROPE B.V, Société étrangère non immatriculée au RCS, immatriculée sous le numéro 839164258, ayant son siège social situé au Grote Koppel 7 99135 Pays-Bas, organise conjointement avec les sociétés ci-dessous un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing, du 04/09/2023 au 11/09/2023 inclus comprenant un bon d'achat de 210€ à utiliser en ligne.

La société Smartbox Groupe France, Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 euros immatriculée sous le numéro 507859163, ayant son siège social situé 70 rue de Villiers 92300 Levallois-Perret, organise conjointement avec les sociétés ci-dessous un jeu concours dans le cadre d'une opération marketing, du 04/09/2023 au 11/09/2023 inclus comprenant un coffret Séjour Insolite en Duo et un coffret Massages et Détente en Duo (d'une valeur totale de 160 euros).

Les « Participants » au jeu-concours sont désignés également ci-après comme « les Participants, les Utilisateurs, les Contributeurs, les Joueurs ». Les « Gagnants » au tirage au sort sont désignés également ci-après comme les « Gagnants ».

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine ou en Belgique, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Sont exclues de toute participation au concours les personnes travaillant au sein de la société

Article 3 – Dates du concours du 4 au 11 septembre inclus 2023

Date de début du concours : 4 septembre 2023 à 9h

Date de fin du concours : 11 septembre 2023 à 18h

Date du tirage au sort : 13 septembre 2023

Date de désignation du Gagnant : 13 septembre 2023

Article 4 – Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner le lot mis en jeu à l'article 5, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

Suivre les comptes Instagram @flotte.fr @feed.fr @flowrette_com @gaya.bike @lexondesign @lepantalon @paulaschoicefr @seazon @smartbox_fr, aimer et commenter la publication en invitant deux ami.e.s à participer

OU

Suivre les comptes Instagram @flotte.fr @feed.fr @flowrette_com @gaya.bike @lexondesign @lepantalon @paulaschoicefr @seazon @smartbox_fr, aimer et commenter la publication en invitant deux ami.e.s à participer et partager la publication en Instagram Story

Ou

Suivre les comptes Instagram @flotte.fr @feed.fr @flowrette_com @gaya.bike @lexondesign @lepantalon @paulaschoicefr @seazon @smartbox_fr, aimer et commenter la publication en invitant deux ami.e.s à participer et partager la publication en Instagram Story, s'inscrire au formulaire de participation sur le site <https://www.la-rentree-green.fr/> en acceptant les conditions du jeu concours

Ou

Suivre les comptes Instagram @flotte.fr @feed.fr @flowrette_com @gaya.bike @lexondesign @lepantalon @paulaschoicefr @seazon @smartbox_fr, aimer et commenter la publication en invitant deux ami.e.s à participer et partager la publication en Instagram Story, s'inscrire au formulaire de participation sur le site <https://www.la-rentree-green.fr/> en acceptant les conditions du jeu concours et accepter de recevoir par email les communications des marques participantes.

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

La participation au jeu concours ne sera valable que si les informations requises par FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE, SEAZON et SMARTBOX sont complètes et correctes. Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

Chaque participant s'engage donc à révéler des informations correctes le concernant. FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE,

SEAZON et SMARTBOX se dégagent de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide ou une fausse adresse e-mail.

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE, SEAZON et SMARTBOX se réservent le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE, SEAZON et SMARTBOX altérant et affectant l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite.

De façon générale, les Participants garantissent les Organismes du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des Organismes puisse être engagée.

Tout participant s'engage à respecter le règlement. Tout non-respect du règlement par le Participant et toute fraude, abus, tricherie, déclaration mensongère entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité des Organismes puisse être engagée.

Ainsi, les sociétés Organisatrices se réservent le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participants, FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE, SEAZON et SMARTBOX, se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du jeu concours est remise en cause dans son objet.

4.3) Modalités de tirage au sort

Le ou la Gagnant.e sera déterminé.e par un tirage au sort qui sera effectué, à la date mentionnée plus haut, dans la base des données des personnes inscrites selon les conditions mentionnées ci-dessus.

1 participant sera tiré au sort par les sociétés FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE, SEAZON et SMARTBOX.

Article 5 – Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations

Le lot 1 est offert par la société FLT DISTRIBUTION et constitue en ce sens une « dotation ».

Le lot désigné est le suivant : 1 bon d'achat de 500€ à utiliser en ligne jusqu'au 13/09/2024.

– Codes promotionnels non cumulables entre eux

Le lot 2 est offert par la société FEED. et constitue en ce sens une « dotation ».

Le lot désigné est le suivant : 1 bon d'achat de 150€ à utiliser en ligne jusqu'au 13/09/2024.

– Codes promotionnels non cumulables entre eux

Le lot 3 est offert par la société FLOWRETTE et constitue en ce sens une « dotation ».

Le lot désigné est le suivant : 1 bon d'achat de 150€ à utiliser en ligne jusqu'au 13/09/2024.

– Codes promotionnels non cumulables entre eux

Le lot 4 est offert par la société FOODCHERI et constitue en ce sens une « dotation ».

Le lot désigné est le suivant : Un mois de plats (quatre par semaine) (d'une valeur de 175 euros), à utiliser en ligne jusqu'au 13/09/2024.

– Codes promotionnels non cumulables entre eux

Le lot 5 est offert par la société GAYA et constitue en ce sens une « dotation ».

Le lot désigné est le suivant : un vélo "Le Compact", à utiliser en ligne ou en magasin jusqu'au 13/09/2024.

– Codes promotionnels non cumulables entre eux

Le lot 6 est offert par la société LEPANTALON et constitue en ce sens une « dotation ».

Le lot désigné est le suivant : un "Le Pantalon Chino", à utiliser en ligne ou en magasin jusqu'au 13/09/2024.

– Codes promotionnels non cumulables entre eux

Le lot 7 est offert par la société LEXON et constitue en ce sens une « dotation ».

Le lot désigné est le suivant : une lampe réveil "Mina Sunrise", une radio FM et enceinte "Bluetooth® Tykho 3" et une batterie externe "Softpower Magbank", à utiliser en ligne jusqu'au 13/09/2024.

– Codes promotionnels non cumulables entre eux

Le lot 8 est offert par la société PAULA'S CHOICE EUROPE B.V et constitue en ce sens une « dotation ».

Le lot désigné est le suivant : 1 bon d'achat de 210€ à utiliser en ligne jusqu'au 13/09/2024.

– Codes promotionnels non cumulables entre eux

Le lot 8 est offert par la société SMARTBOX GROUP FRANCE et constitue en ce sens une « dotation ».

Le lot désigné est le suivant : un coffret Séjour Insolite en Duo et un coffret Massages et Détente en Duo, à utiliser en ligne jusqu'au 13/09/2024.

5.2) Modalités de récupération, d'utilisation et de renouvellement

Tel que le prévoit l'article 6, les Gagnants devront se mettre en relation directe avec FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE, SEAZON ou SMARTBOX et se conformer aux modalités d'utilisation définies.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 6 – Modalités d'attribution des lots

FLOTTE délivrera un (1) lot à un (1) Gagnant, FEED. délivrera un (1) lot à un (1) Gagnant, FLOWRETTE délivrera un (1) lot à un (1) Gagnant, GAYA délivrera un (1) lot à un (1) Gagnant, LE PANTALON délivrera un (1) lot à un (1) Gagnant, LEXON délivrera un (1) lot à un (1) Gagnant, PAULA'S CHOICE délivrera un (1) lot à un (1) Gagnant; SEAZON délivrera un (1) lot à un (1) Gagnant, SMARTBOX délivrera un (1) lot à un (1) Gagnant. Il y aura donc neuf dotations FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE, SEAZON et SMARTBOX pour une (1) personne physique.

Une fois le Gagnant désigné par FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE, SEAZON et SMARTBOX celui-ci sera contacté via l'adresse mail utilisée lors de sa participation au jeu concours.

L'ensemble des échanges par e-mail entre l'Organisateur et le Gagnant seront conservés sur la boîte email du Professionnel.

Le gagnant sera invité par retour d'email à fournir en complément ses coordonnées précises (nom, prénom, adresse, ville, code postal, n° de téléphone, adresse e-mail) pour pouvoir bénéficier du lot gagné.

Si les informations communiquées par le Participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de déficiences techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du gagnant sous 15 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Le cas échéant, un second tirage au sort aura lieu.

Article 7 – Conditions d'utilisation

Les bons d'achats ne sont pas cumulables entre eux. Bon d'achat valable jusqu'au 13/09/2024 inclus.

Article 8 – Données nominatives et personnelles

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organisateurs utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateur, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateur et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le Participant sont destinés à l'usage de FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE, SEAZON et SMARTBOX dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au jeu concours.

Article 9 – Responsabilités et droits

Les Organisateur :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Les Participants sont tenus responsables de la conformité des informations transmises aux Organisateur.

Article 10 – Conditions d'exclusion

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 11 – Dépôt du règlement

L'ensemble des documents sont mis à disposition et accessibles en version française à tout utilisateur et Participant durant la durée du jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

Article 12 – Frais de participation

Le jeu organisé est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 13 – Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou réclamation concernant le jeu concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la société FLOTTE, FEED., FLOWRETTE, GAYA, LE PANTALON, LEXON, PAULA'S CHOICE, SEAZON et SMARTBOX par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du jeu concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation des Gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation concernant le prix attribué, les demandes devront être adressées :

- A l'attention du Service Client Flotte par e-mail à l'adresse hello@flotte.fr dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix ;

OU

- A l'attention du Service Client FEED. par e-mail à l'adresse service.clients@feed.co dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix ;

OU

- A l'attention du Service Client FLOWRETTE par e-mail à l'adresse hello@flowrette.com dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix ;

OU

- A l'attention du Service Client FOODCHERI sur le site internet <https://seazon.fr> via le formulaire de contact dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix ;

OU

- A l'attention du Service Client GAYA par e-mail à l'adresse hello@gaya.bike dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix ;

OU

- A l'attention du Service Client LE PANTALON sur le site internet <https://www.lepantalon.fr> via le formulaire de contact dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix ;

OU

- A l'attention du Service Client LEXON par e-mail à l'adresse support@lexon-design.com dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix ;

OU

- A l'attention du Service Client PAULA'S CHOICE par e-mail à l'adresse info@paulaschoice.fr dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix ;

OU

- A l'attention du Service Client SMARTBOX sur le site internet <https://www.smartbox.com> via le formulaire de contact dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix ;

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.